

**LOIS**

**Loi n° 20-10 du 5 Rabie El Aouel 1442 correspondant au 22 octobre 2020 portant approbation de l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, signé à Kigali, le 21 mars 2018.**

-----

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 136, 144 et 149 ;

Vu l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, signé à Kigali, le 21 mars 2018 ;

Après avis du Conseil d'Etat ;

Après approbation par le Parlement ;

**Promulgue la loi dont la teneur suit :**

Article 1er. — Est approuvé l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, signé à Kigali, le 21 mars 2018.

Art. 2. — La présente loi sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Rabie El Aouel 1442 correspondant au 22 octobre 2020.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

-----★-----